

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/09/2012

Réception par le Prefet : 10/09/2012

Publication : 14/09/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-8-2-3

Séance du vendredi 7 septembre 2012

CONTRAT DE PROJETS ETAT REGION 2007 2013 PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CP-2009-7-2-12 du 15 mai 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 le délai de validité de la subvention d'investissement de 4 133 000 € votée le 15 mai 2009 en faveur de l'Etat (Ministère de l'Education Nationale – Rectorat de STRASBOURG) et relative à l'opération de construction d'un institut de recherche et extension-restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCMu) inscrite au Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013, afin de pouvoir régler son solde de 633 000 €.
- L'imputation est la suivante : Programme F225 – Enseignement Supérieur et Recherche – chapitre 204 – fonction 23 – nature 204112 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions